

Marchés publics de fournitures

Objet du Marché

La fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements spécialisés dédiés aux bancs d'essais pour moteurs à combustion interne destinés à la plateforme expérimentale PLEX-H2 sur le site de l'Ecole Centrale de Nantes.

LOT 1 : Fourniture, installation et mise en service de deux bancs d'essais pour moteurs à combustion interne avec équipements associés

LOT 2 : Fourniture et installation du dispositif de distribution de l'hydrogène dans la cellule dédiée

Règlement de la consultation Commun aux lots 1&2

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES

LUNDI le 20 OCTOBRE 2025 à 12h00

Marché soumis

aux dispositions du Code de la commande publique (l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique) et du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics industriels (C.C.A.G.-F.C.S.)

arrêté du 30/03/2021

Marché passé en appel d'offres ouvert selon les articles L.2124-2, R.2124-2.1°, R.2113-4 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique

Référence de la consultation
AO-2025-14

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1^{er} : Objet de la consultation	3
1.1 <i>Objet de la consultation</i>	3
1.2 <i>Etendue et mode de la consultation</i>	3
1.3 <i>Décomposition en tranche et lots</i>	3
1.4 <i>Condition de participation des concurrents</i>	3
1.5 <i>Nomenclature</i>	3
Article 2 : Conditions de la consultation	3
2.1 <i>Durée du marché - Délais d'exécution</i>	3
2.2 <i>Variantes et options</i>	3
2.3 <i>Délai de validité des offres</i>	3
2.4 <i>Mode de règlement du marché</i>	3
Article 3 : Contenu du dossier de consultation	4
Article 4 : Présentation des réponses	4
4.1 <i>Documents à produire</i>	4
4.2 <i>Documents à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché</i>	4
Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres	5
Article 6 : Condition d'envoi ou de remise des plis	5
6.1 <i>Transmission sous support papier</i>	5
6.2 <i>Transmission des plis dématérialisés</i>	6
Article 7 : Renseignements complémentaires et visite des lieux	7

Article 1^{er} : Objet de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

La fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements spécialisés dédiés aux bancs d'essais pour moteurs à combustion interne destinés à la plateforme expérimentale PLEX-H2 sur le site de l'Ecole Centrale de Nantes. Le présent marché prévoit deux lots suivants :

- **Lot 1 : Fourniture, installation et mise en service de deux bancs d'essais pour moteurs à combustion interne avec équipements associés**
 - *Tranche ferme : Fourniture, installation et mise en service d'un ensemble dalle/marbre anti-vibratile et le frein moteur de 1 MW associé*
 - *Tranche optionnelle : Fourniture, installation et mise en service d'un ensemble dalle/marbre anti-vibratile et le frein moteur de 500 kW associé*
- **Lot 2 : Fourniture et installation du dispositif de distribution de l'hydrogène dans la cellule dédiée.**

Les prestations faisant l'objet du marché s'inscrivent dans le projet global PLEX-H2 consistant à la fois à restructurer le hall d'essais moteurs du bâtiment H (volet immobilier) et à compléter les équipements scientifiques de la plateforme de recherche qui y est installée (volet équipement). Par conséquent, les titulaires des lots devront interagir avec le Maître d'œuvre de l'opération immobilière.

Plus précisément, chaque lot englobe les prestations définies dans le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) et réparties en phases suivantes :

- Phase 1 : Fabrication des équipements, selon les spécifications établies dans le CCTP, et en interaction avec le Maître d'œuvre afin de garantir la cohérence des volets immobilier et équipement ;
- Phase 2 : Livraison, Installation et Mise en ordre de marche des équipements sur site en concertation avec le Maître d'œuvre de l'opération immobilière ;
- Phase 3 : Admission définitive des équipements installés en phase précédente suite aux tests sur bancs d'essais avec moteurs de test, avec notamment la recette technique prévue au marché ;

Les caractéristiques des fournitures faisant l'objet du présent marché sont définies au CCTP.

1.2 Etendue et mode de la consultation

Le présent marché est passé en appel d'offres ouvert selon les articles L.2124-2, R.2124-2.1°, R.2113-4 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

1.3 Décomposition en tranche et en lots

Ce marché fait l'objet d'une décomposition en lots suivants :

LOT 1 : Fourniture, installation et mise en service de deux bancs d'essais pour moteurs à combustion interne avec équipements associés

LOT 2 : Fourniture et installation du dispositif de distribution de l'hydrogène dans la cellule dédiée

Les soumissionnaires peuvent postuler pour l'un ou la totalité des lots.

Ce marché est un marché à tranche au sens de l'article R2113-4 du code de la commande publique. La consistance des tranches relatives aux lots 1&2 et les modalités de leur affermissement sont définies dans les pièces de la consultation.

1.4 Condition de participation des concurrents

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, celui-ci devra être solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc cumuler les deux qualités.

1.5 Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

Classification principale	Classification complémentaire
31720000-9 Equipements électromécanique	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être modifié.

2.2 Variantes et options

Les offres variantes sont interdites.

Le présent marché prévoit une prestation supplémentaire éventuelle facultative – PSE définie à l'article 10 du CCTP. Elle concerne l'extension de la période de garantie-maintenance initiale des équipements. L'absence de chiffrage de cette PSE dans le bordereau de prix n'est pas rédhibitoire pour les candidats.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Les conditions de mise en oeuvre du délai maximum de paiement sont celles énoncées dans les articles R2192-12 à R2192-15 du Code de la commande publique.

Le taux des intérêts moratoires prévu à l'article R2192-31 du Code de la commande publique est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € prévue à l'article R2192-35 du Code de la commande publique sont payés dans un délai de quarante-cinq jours suivant la mise en paiement du principal.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, référencé **AO-2025-14** contient les pièces suivantes :

- le Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- l'Acte d'engagement (A.E.) et son annexe;
- le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- le Cahier des charges techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes ;

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr> – référence de la procédure : **AO-2025-14**

Article 4°: Présentation des réponses

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.1 Documents à produire en phase de candidatures

Les candidats doivent produire **sous enveloppe unique** un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- La lettre de candidature permettant d'identifier la (les) personnes habilitées à engager le candidat (Formulaire obligatoire DC1 mis à jour le 01/04/2019)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la preuve qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique (Formulaire obligatoire DC1 mis à jour le 01/04/2019);

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique (*) ;

(*)Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

- La Déclaration du candidat (formulaire DC2 mis à jour le 21/11/2023) – en cas de groupement un DC2 pour chaque cotraitant, avec indication du CA réalisé au cours des 3 derniers exercices
- Une attestation d'assurance de RC professionnelle en cours de validité

Le cas échéant, en application de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, les pièces et renseignements ci-dessus relatifs à la candidature peuvent être remplacés par le formulaire dûment complété de DUME.

- Un projet de marché comprenant les pièces suivantes :
 - a) L'acte d'engagement (A.E.) par lot, dûment complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation des C.C.A.P. et C.C.T.P. ;
 - b) le bordereau de prix (annexe à l'acte d'engagement) par lot dûment complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat ;
 - c) un mémoire technique par lot conforme aux exigences de l'article 11 du CCTP
 - d) le bordereau de visite des lieux

L'acheteur se réserve le droit d'écartier toute offre ou candidature incomplète.

4.2 Documents à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

A l'issue de l'étude des offres et conformément aux articles R2143-5 à R2143-10 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire dans un délai imposé par le Pouvoir adjudicateur et à compter de la réception de la demande :

- Le cas échéant, les pièces mentionnées aux articles R1263-12, D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 du code du travail.
- Le cas échéant, des copies de condamnations ou de sanctions relatives aux interdictions de soumissionner mentionnées aux L2141-1 et 1° et 3° de l'article L2141-4 du Code de la commande publique, dont le candidat a fait l'objet.
- Un extrait K-bis.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Ces attestations et certificats peuvent être remplacés par le formulaire NOTI 2.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

Nota : Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit les pièces mentionnées aux articles R2143-5 à R2143-10 du Code de la commande publique dans un délai imparti à compter de la réception de la demande de l'Ecole Centrale. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise ces pièces. A défaut de production dans le délai imparti, le marché pourra être attribué à l'offre classée en deuxième position, dans les mêmes conditions.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique.

La sélection des offres sera effectuée dans les conditions définies aux articles L2152-1 à L2152-4 et aux articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

LOT 1 :

Libellé	%
Prix global et forfaitaire de l'offre	40%
Valeur technique de l'offre	45%
Calendrier prévisionnel d'exécution	10%
Proposition de Freins moteur reconditionnés	5%

LOT 2 :

Libellé	%
Prix global et forfaitaire de l'offre	40%
Valeur technique de l'offre	45%
Calendrier prévisionnel d'exécution	10%
Analyse de Cycle de Vie des équipements	5%

L'application de ces critères conduira à un classement des offres. L'offre économiquement la plus avantageuse, sous réserve des dispositions prévues à l'article 4.2 du présent règlement, sera retenue.

Les offres seront analysées par lot, conformément aux critères ci-dessus.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que l'acheteur se réserve la possibilité d'éjecter toute offre incomplète.

Article 6 : Condition d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission sur support papier

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, aucune offre sur support papier ne sera acceptée.

6.2 Transmission des plis dématérialisés

Les candidats doivent transmettre leurs réponses par voie électronique via la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Le site susmentionné est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le DCE dans son intégralité, poser des questions sur le DCE, répondre par voie électronique, et être tenus informés des éventuels rectificatifs.

En cas de difficulté rencontrée sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat devra s'adresser à PLACE (Plate-forme des achats de l'Etat) les jours ouvrés de 9H00 à 19H00 :

- 1) par téléphone : 01 76 64 74 07
- 2) par messagerie : place.support@atexo.com

Les candidats se référeront également à la documentation (guide d'utilisation de la plate-forme) destinée aux entreprises fournie par PLACE sur son site (bouton AIDE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la page de garde du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de l'offre correspondra au dernier octet reçu. Par conséquent, les candidats sont invités à préparer le dépôt de leur réponse dématérialisée dans un délai raisonnable avant la date et l'heure limites de remise des plis. Les soumissionnaires répondants en dématérialisé sont réputés accepter l'horodatage retenu par la plate-forme.

Les candidatures parvenues après la date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les dossiers dématérialisés doivent être déposés sur la plate-forme en une seule fois. En cas de dépôts multiples, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'ouvrir uniquement le dernier dépôt arrivé avant la date et l'heure limites.

Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront constituer leur dossier en tenant compte des indications ci-dessous, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Les candidats devront transmettre les documents de leur candidature et de leur offre sous forme de fichiers établis dans les formats informatiques suivants :

- 1) formats PDF et ZIP principalement
- 2) format XLS : tableur Excel ou équivalent gratuit CSV
- 3) format DOC : traitement de texte Word ou équivalent gratuit RTF
- 4) format PPT : logiciel PowerPoint ou équivalent présentations HTML ou PDF
- 5) format JPG : pour les images

La liste ci-dessus est exhaustive et tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

En outre, le candidat est invité à renoncer à l'utilisation de certains outils, notamment les macros-instructions et à faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.

Tout fichier informatique transmis par les candidats devra être exempt d'un quelconque virus informatique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique fera l'objet d'un **archivage de sécurité sans lecture dudit document**. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. Le candidat ne sera pas autorisé à émettre réclamation à ce sujet.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique et en cas de remise d'une copie de sauvegarde, la personne publique procèdera à l'ouverture de cette copie de sauvegarde.

S'agissant de la signature électronique, les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique s'appliquent. Le Pouvoir adjudicateur de disposant pas de signature électronique, l'attributaire du marché ayant signé son offre électroniquement acceptera de la rematérialiser.

Par ailleurs, le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide d'un certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil, qui entre les parties a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

En outre, il est rappelé aux candidats que :

- Un zip signé ne valant pas signature de chaque document du zip, il est indispensable de signer individuellement toutes les pièces qui auraient été signées de manière manuscrite ;

- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique qui confère valeur originale au document signé.

Article 7 : Renseignements complémentaires et visite des lieux

Il est possible aux candidats de visiter les lieux en phase de consultation. Les concurrents souhaitant visiter les lieux devront prendre contact de M. POTTIER (cf ses coordonnées ci-dessous) 48 H à l'avance.

Une visite des lieux est possible le 25 septembre 2025, de 14h à 15h. Le départ de la visite est l'accueil du bâtiment A.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite (par fax, courriel ou courrier) à :

Pour les renseignements administratifs :

Ecole Centrale de Nantes
Bureau des Marchés
1, rue de la Noë - BP 92101
44321 Nantes Cedex 3

Dimitri KISLINE – Tony MERCIER
☎ 02.40.37.16.13 ☎ 02.40.37.15.90
marchespublics@ec-nantes.fr

Pour les renseignements techniques :

Ecole Centrale de Nantes
Direction du Développement
1, rue de la Noë - BP 92101
44321 Nantes Cedex 3

Mathieu POTTIER
☎ 06.13.12.88.86
mathieu.pottier@ec-nantes.fr

Les demandes de renseignements complémentaires seront **OBLIGATOIUREMENT** écrites et pourront être déposées par messagerie électronique ou via la plate-forme PLACE. Elles doivent parvenir au pouvoir adjudicateur au moins **10 (dix) jours** avant la date limite de réceptions des candidatures ou des offres. Toute demande reçue hors délai ne sera pas traitée.